

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 13 mars 2024 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 1^{er} mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°1 : Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents

Mme BUSSIERE Laurence

M. CINIERI Dino

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

M. MANDON Emmanuel

Par M. ZILLIOX Charles

Mme PICARD Patricia

Par M. THOMAS Luc

Étaient absents

Mme BONNET-FERRAND Virginie

M. CESA Johann

Mme DEZARNAUD Sylvie

M. GEOURJON Christophe

Mme MICHEL Cécile

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Était présente

Mme PEYSSELON Valérie

Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par Mme PEYSSELON Valérie

Mme CALACIURA Stéphanie

Par M. ALAMERCERY Yves

M. MARION Philippe

Par Mme DESCHAMPS Isabelle

Mme SEMACHE Nadia

Par M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CORRIERAS Paul

Conseil Départemental de la Loire

Mme PUBLIÉ Martine

Conseil Départemental du Rhône

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Conseil Département de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme FAVRE-BAC Lisa	Commune de Pélussin
M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey – Président

Étaient absents

Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Étaient représentés

M. CHORAIN Jean-François	Par M. CINIERY Dino
M. HEITZ Philippe	Par Mme ROBIN Christine
M. PINOT Didier	Par Mme BRUNON Martine
M. SOUTRENON Bernard	Par Mme TRANCHAND Bernadette

Était absent

M. MASSARDIER Alexandre

Délégués des Communes

Étaient présentes

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
--------------------	--------------------------------

Mme TRANCHAND Bernadette Commune de Tarentaise

Étaient représentés

M. MATHOULIN Julien Par M. GIRAUD Noël
M. ROYET Philippe Par FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents

M. KAUFFER David Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. LAGNIET Philippe Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Était représenté

M. RAULET Thierry Par M. BRUYAS Lucien

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. SOY Laurent
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel Commune de Trèves
Mme DESCHAMPS Isabelle Commune de Condrieu
M. GONON Christophe Commune de Tupin-et-Semons
Mme JOURNOUD Nathalie Commune de Loire-sur-Rhône

Était absente

Mme CHOFFEL Marion Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient présents

M. GUERIN Gérard
M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

M. SEUX Jean-François

Par M. MATRICON Vincent

Étaient absents

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

M. MATRICON Vincent

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre

M. FARA Bernard

Commune de Farnay

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient représentés

Mme DREVET Leslie

M. FAVERJON Christophe

Mme PERRET Evelyne

Par M. COMTE Brice

Par M. CORVAISIER Robert

Par M. NUNEZ Dominique

Étaient absents

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves

M. CHAMPANHET Bernard

M. NUNEZ Dominique

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Chamond

Commune d'Annonay

Commune de L'Horme

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Étaient représentés

M. GALLOT Éric

M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par M. PENARD Christophe

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien

Mme DEHAN Nathalie

M. LETO Francesco

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rive-de-Gier

Le Grand Lyon-Givors

Commune de Lorette

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel FOUGEROUSE et M. Michel
FOREST

Amis du Parc

Pauline DELFORGE, Adam GIBAUD,
Carole MABILON, Marie MOTTOT et
Marie VIDAL-CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-1D_DeI_Bur_Psdt-DE

Accusé certifié exécutoire 5

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

Objet : Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Ainsi, le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Président le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Président doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Par ailleurs, la délibération du 1^{er} mars 2023 prévoit l'application de la règle de fongibilité des crédits entre chapitres, qui fait l'objet d'une décision du Président qui doit en rendre compte devant le comité syndical suivant.

La liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 19 janvier au 1^{er} mars 2024.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre.	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation , l' attribution , l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<i>Sans objet</i>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>

Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €	Sans objet
Fixer la rémunération et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	Sans objet
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	Sans objet
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	Sans objet

**Liste des décisions prises par le Président dans le domaine des marchés publics
pour la période du 19 janvier au 1^{er} mars 2024**

<u>Objet</u>	<u>Entreprise attributaire</u>	<u>Lieu d'implantation</u>	<u>Montant</u>
Schéma directeur des énergies renouvelables	ALGOÉ (mandataire)	Écully (69)	89 306,47 €
Refonte site internet du Parc	WEBQAM	Saint-Étienne (42)	22 680 €
Séparation réseau de chauffage du Parc	Maison Champailler chauffage	Pélussin (42)	15 389,52 €
Achat véhicule hybride pour mise en autopartage	SMOD Auto	Davézieux (07)	20 763,91 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 13 mars 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-1D_Del_Bur_Psdt-DE

Accusé certifié exécutoire 7

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 13 mars 2024 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 1^{er} mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°2 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2023

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents

Mme BUSSIERE Laurence

M. CINIÉRI Dino

Mme MOUSEGHIAN Aline

Était représenté

Mme PICARD Patricia

Par M. THOMAS Luc

Étaient absents

Mme BONNET-FERRAND Virginie

M. CESA Johann

Mme DEZARNAUD Sylvie

M. GEURJON Christophe

M. MANDON Emmanuel

Mme MICHEL Cécile

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Était présente

Mme PEYSSELON Valérie

Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par Mme PEYSSELON Valérie

Mme CALACIURA Stéphanie

Par M. ALAMERCERY Yves

M. MARION Philippe

Par Mme DESCHAMPS Isabelle

Mme SEMACHE Nadia

Par M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CORRIERAS Paul

Conseil Départemental de la Loire

Mme PUBLIÉ Martine

Conseil Départemental du Rhône

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Conseil Département de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme FAVRE-BAC Lisa	Commune de Pélussin
M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin

Étaient absents

Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey - Président

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Étaient représentés

M. CHORAIN Jean-François	Par M. CINIÉRI Dino
M. HEITZ Philippe	Par Mme ROBIN Christine
M. PINOT Didier	Par Mme BRUNON Martine
M. SOUTRENON Bernard	Par Mme TRANCHAND Bernadette

Était absent

M. MASSARDIER Alexandre

Délégués des Communes

Étaient présentes

Mme BRUNON Martine Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme TRANCHAND Bernadette Commune de Tarentaise

Étaient représentés

M. MATHOULIN Julien Par M. GIRAUD Noël
M. ROYET Philippe Par FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents

M. KAUFFER David Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. LAGNIET Philippe Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Était représenté

M. RAULET Thierry Par M. BRUYAS Lucien

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. SOY Laurent
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel Commune de Trèves
Mme DESCHAMPS Isabelle Commune de Condrieu
M. GONON Christophe Commune de Tupin-et-Semons
Mme JOURNOUD Nathalie Commune de Loire-sur-Rhône

Était absente

Mme CHOFFEL Marion Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient présents

M. GUERIN Gérard

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

M. SEUX Jean-François

Par M. MATRICON Vincent

Étaient absents

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

M. MATRICON Vincent

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre

Commune de Farnay

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient représentés

Mme DREVET Leslie

Par M. COMTE Brice

M. FAVERJON Christophe

Par M. CORVAISIER Robert

Mme PERRET Evelyne

Par M. NUNEZ Dominique

Étaient absents

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. CHAMPANHET Bernard

Commune d'Annonay

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Étaient représentés

M. GALLOT Éric

M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par M. PENARD Christophe

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien

Mme DEHAN Nathalie

M. LETO Francesco

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rive-de-Gier

Le Grand Lyon-Givors

Commune de Lorette

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel FOUGEROUSE et M. Michel
FOREST

Amis du Parc

Pauline DELFORGE, Adam GIBAUD,
Carole MABILON, Marie MOTTOT et
Marie VIDAL-CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-2D_CDG_CA2023-BF

Accusé certifié exécutoire 5

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2023

Il est fait présentation du compte administratif 2023 du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.
Le résultat de l'exercice 2023 et le résultat de l'exécution du budget se présentent comme suit :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	4 954 997,74 €	3 353 372,28 €
Dépenses	4 954 997,74 €	2 782 800,95 €
Résultat de l'exercice		570 571,33 €
Résultat reporté (exercice N-1)		520 448,16 €
Résultat cumulé		1 091 019,49 €

Investissement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	1 007 575,77 €	277 408,09 €
Dépenses	1 007 575,77 €	241 537,30 €
Résultat de l'exercice		35 870,79 €
Résultat reporté (exercice N-1)		143 815,30 €
Résultat cumulé		179 686,09 €

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 1 270 705,58 €.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur du Syndicat.
Après cette présentation, le Président se retire et confie à Luc THOMAS, Vice-président en charge des finances, la présidence de la séance.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Approuve le compte administratif 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-2D_CDG_CA2023-BF

Accusé certifié exécutoire

6

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 13 mars 2024,

Le 1^{er} vice-président,

Luc THOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-2D_CDG_CA2023-BF

Accusé certifié exécutoire 7

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 13 mars 2024 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 1^{er} mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°3 : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents

Mme BUSSIERE Laurence

M. CINIERI Dino

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

M. MANDON Emmanuel

Par M. ZILLIOX Charles

Mme PICARD Patricia

Par M. THOMAS Luc

Étaient absents

Mme BONNET-FERRAND Virginie

M. CESA Johann

Mme DEZARNAUD Sylvie

M. GEOURJON Christophe

Mme MICHEL Cécile

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Était présente

Mme PEYSSELON Valérie

Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par Mme PEYSSELON Valérie

Mme CALACIURA Stéphanie

Par M. ALAMERCERY Yves

M. MARION Philippe

Par Mme DESCHAMPS Isabelle

Mme SEMACHE Nadia

Par M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CORRIERAS Paul

Conseil Départemental de la Loire

Mme PUBLIÉ Martine

Conseil Départemental du Rhône

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Conseil Département de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme FAVRE-BAC Lisa	Commune de Pélussin
M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey – Président

Étaient absents

Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Étaient représentés

M. CHORAIN Jean-François	Par M. CINIERY Dino
M. HEITZ Philippe	Par Mme ROBIN Christine
M. PINOT Didier	Par Mme BRUNON Martine
M. SOUTRENON Bernard	Par Mme TRANCHAND Bernadette

Était absent

M. MASSARDIER Alexandre

Délégués des Communes

Étaient présentes

Mme BRUNON Martine Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme TRANCHAND Bernadette Commune de Tarentaise

Étaient représentés

M. MATHOULIN Julien Par M. GIRAUD Noël
M. ROYET Philippe Par FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents

M. KAUFFER David Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. LAGNIET Philippe Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Était représenté

M. RAULET Thierry Par M. BRUYAS Lucien

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. SOY Laurent
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel Commune de Trèves
Mme DESCHAMPS Isabelle Commune de Condrieu
M. GONON Christophe Commune de Tupin-et-Semons
Mme JOURNOUD Nathalie Commune de Loire-sur-Rhône

Était absente

Mme CHOFFEL Marion Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-3D_Affect_resul-DE

Accusé certifié exécutoire 3

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

Étaient présents

M. GUERIN Gérard

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

M. SEUX Jean-François

Par M. MATRICON Vincent

Étaient absents

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

M. MATRICON Vincent

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre

Commune de Farnay

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient représentés

Mme DREVET Leslie

Par M. COMTE Brice

M. FAVERJON Christophe

Par M. CORVAISIER Robert

Mme PERRET Evelyne

Par M. NUNEZ Dominique

Étaient absents

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. CHAMPANHET Bernard

Commune d'Annonay

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Étaient représentés

M. GALLOT Éric

M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par M. PENARD Christophe

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien

Mme DEHAN Nathalie

M. LETO Francesco

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rive-de-Gier

Le Grand Lyon-Givors

Commune de Lorette

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel FOUGEROUSE et M. Michel
FOREST

Amis du Parc

Pauline DELFORGE, Adam GIBAUD,
Carole MABILON, Marie MOTTOT et
Marie VIDAL-CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-3D_Affect_resul-DE

Accusé certifié exécutoire 5

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Pour faire suite au vote du compte administratif, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

Pour rappel, le compte administratif présente les résultats suivants :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	4 954 997,74 €	3 353 372,28 €
Dépenses	4 954 997,74 €	2 782 800,95 €
Résultat de l'exercice		570 571,33 €
Résultat reporté (exercice N-1)		520 448,16 €
Résultat cumulé		1 091 019,49 €

Investissement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	1 007 575,77 €	277 408,09 €
Dépenses	1 007 575,77 €	241 537,30 €
Résultat de l'exercice		35 870,79 €
Résultat reporté (exercice N-1)		143 815,30 €
Résultat cumulé		179 686,09 €

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 1 270 705,58 €.

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

La somme de **1 091 019,49 €** sera affectée en totalité à la section de fonctionnement (R002).

Il est précisé que l'excédent de clôture en investissement et les restes à réaliser, comportant un solde d'exécution positif, seront reportés dans le budget primitif en section d'investissement.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 13 mars 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-3D_Affect_resul-DE

Accusé certifié exécutoire

6

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme FAVRE-BAC Lisa	Commune de Pélussin
M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey – Président

Étaient absents

Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Étaient représentés

M. CHORAIN Jean-François	Par M. CINIERY Dino
M. HEITZ Philippe	Par Mme ROBIN Christine
M. PINOT Didier	Par Mme BRUNON Martine
M. SOUTRENON Bernard	Par Mme TRANCHAND Bernadette

Était absent

M. MASSARDIER Alexandre

Délégués des Communes

Étaient présentes

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
--------------------	--------------------------------

Mme TRANCHAND Bernadette Commune de Tarentaise

Étaient représentés

M. MATHOULIN Julien Par M. GIRAUD Noël
M. ROYET Philippe Par FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents

M. KAUFFER David Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. LAGNIET Philippe Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Était représenté

M. RAULET Thierry Par M. BRUYAS Lucien

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. SOY Laurent
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel Commune de Trèves
Mme DESCHAMPS Isabelle Commune de Condrieu
M. GONON Christophe Commune de Tupin-et-Semons
Mme JOURNOUD Nathalie Commune de Loire-sur-Rhône

Était absente

Mme CHOFFEL Marion Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient présents

M. GUERIN Gérard
M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

M. SEUX Jean-François

Par M. MATRICON Vincent

Étaient absents

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

M. MATRICON Vincent

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre

M. FARA Bernard

Commune de Farnay

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient représentés

Mme DREVET Leslie

M. FAVERJON Christophe

Mme PERRET Evelyne

Par M. COMTE Brice

Par M. CORVAISIER Robert

Par M. NUNEZ Dominique

Étaient absents

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves

M. CHAMPANHET Bernard

M. NUNEZ Dominique

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Chamond

Commune d'Annonay

Commune de L'Horme

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Étaient représentés

M. GALLOT Éric

M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par M. PENARD Christophe

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien

Mme DEHAN Nathalie

M. LETO Francesco

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rive-de-Gier

Le Grand Lyon-Givors

Commune de Lorette

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel FOUGEROUSE et M. Michel
FOREST

Amis du Parc

Pauline DELFORGE, Adam GIBAUD,
Carole MABILON, Marie MOTTOT et
Marie VIDAL-CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-4D_Modif_statut-DE

Accusé certifié exécutoire 5

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

Objet : Modification des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat

Les statuts du syndicat mixte actuellement en vigueur ont été révisés lors de la réunion du comité syndical du 22 juin 2022.

Il est proposé aujourd'hui de modifier ces statuts pour permettre l'augmentation des contributions statutaires des Communes du collège du territoire du Parc.

Pour rappel, il est indiqué dans les statuts que « La participation de base est fixée à de 0,60 € par habitant pour 2013. L'augmentation sera décidée par le Comité syndical lors de la séance de vote du Budget primitif. »

L'article 11 – Répartition des contributions statutaires est donc modifié de la manière suivante :

Collège du Territoire :

Commune qui n'adhère pas à un groupement qui adhère au Parc	Commune qui adhère à un groupement qui adhère au Parc	Groupement adhérent au Parc *
4 fois la participation de base	0,5 1 fois la participation de base	3 fois la participation de base

Par ailleurs, lors de la dernière modification des statuts, il avait été précisé à l'article 10 : « Composition du Bureau et élection du Président » :

« En cas de démission du Président au cours de son mandat, l'intérim est assuré par le 1er vice-président en fonction jusqu'à l'organisation d'une nouvelle élection à la Présidence du syndicat mixte, et ce dans un délai de 6 mois maximum après la date de la démission. »

Il est proposé de supprimer cette disposition, car elle existe déjà dans le règlement intérieur du syndicat mixte voté le 13 janvier 2021.

Les autres dispositions des statuts restent inchangées.

Dans la rédaction actuelle des statuts, aucune procédure particulière n'est précisée quant à leur modification. Par conséquent, c'est le droit commun des syndicats mixtes ouverts qui s'applique et le vote doit avoir lieu à la majorité qualifiée des membres présents ou représentés.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- à l'unanimité, décide de la suppression de la disposition précitée, à l'article 10 des statuts.
- À la majorité, par 5 voix contre, 4 abstentions et 59 voix pour, autorise la modification des statuts prévoyant l'augmentation des cotisations des Communes du collège du territoire à 0,60 € par habitant.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 13 mars 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-4D_Modif_statut-DE

Accusé certifié exécutoire 7

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 13 mars 2024 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 1^{er} mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°5 : Budget primitif pour l'exercice 2024

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents

Mme BUSSIERE Laurence

M. CINIÉRI Dino

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

M. MANDON Emmanuel

Par M. ZILLIOX Charles

Mme PICARD Patricia

Par M. THOMAS Luc

Étaient absents

Mme BONNET-FERRAND Virginie

M. CESA Johann

Mme DEZARNAUD Sylvie

M. GEOURJON Christophe

Mme MICHEL Cécile

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Était présente

Mme PEYSSELON Valérie

Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par Mme PEYSSELON Valérie

Mme CALACIURA Stéphanie

Par M. ALAMERCERY Yves

M. MARION Philippe

Par Mme DESCHAMPS Isabelle

Mme SEMACHE Nadia

Par M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CORRIERAS Paul

Conseil Départemental de la Loire

Mme PUBLIÉ Martine

Conseil Départemental du Rhône

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Conseil Département de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme FAVRE-BAC Lisa	Commune de Pélussin
M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey – Président

Étaient absents

Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Étaient représentés

M. CHORAIN Jean-François	Par M. CINIEMI Dino
M. HEITZ Philippe	Par Mme ROBIN Christine
M. PINOT Didier	Par Mme BRUNON Martine
M. SOUTRENON Bernard	Par Mme TRANCHAND Bernadette

Était absent

M. MASSARDIER Alexandre

Délégués des Communes

Étaient présentes

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
--------------------	--------------------------------

Mme TRANCHAND Bernadette Commune de Tarentaise

Étaient représentés

M. MATHOULIN Julien Par M. GIRAUD Noël
M. ROYET Philippe Par FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents

M. KAUFFER David Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. LAGNIET Philippe Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Était représenté

M. RAULET Thierry Par M. BRUYAS Lucien

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. SOY Laurent
Mme THÉTIER Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel Commune de Trèves
Mme DESCHAMPS Isabelle Commune de Condrieu
M. GONON Christophe Commune de Tupin-et-Semons
Mme JOURNOUD Nathalie Commune de Loire-sur-Rhône

Était absente

Mme CHOFFEL Marion Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient présents

M. GUERIN Gérard
M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

M. SEUX Jean-François

Par M. MATRICON Vincent

Étaient absents

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

M. MATRICON Vincent

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre

M. FARA Bernard

Commune de Farnay

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient représentés

Mme DREVET Leslie

M. FAVERJON Christophe

Mme PERRET Evelyne

Par M. COMTE Brice

Par M. CORVAISIER Robert

Par M. NUNEZ Dominique

Étaient absents

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves

M. CHAMPANHET Bernard

M. NUNEZ Dominique

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Chamond

Commune d'Annonay

Commune de L'Horme

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Étaient représentés

M. GALLOT Éric

M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par M. PENARD Christophe

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien

Mme DEHAN Nathalie

M. LETO Francesco

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rive-de-Gier

Le Grand Lyon-Givors

Commune de Lorette

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel FOUGEROUSE et M. Michel
FOREST

Amis du Parc

Pauline DELFORGE, Adam GIBAUD,
Carole MABILON, Marie MOTTOT et
Marie VIDAL-CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-5D_BP2024-BF

Accusé certifié exécutoire 5

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

Objet : Budget primitif pour l'exercice 2024

Lors de la séance du Comité syndical du 18 janvier dernier, il a été procédé au débat d'orientations budgétaires.

Le projet de Budget Primitif 2024 présenté est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du Comité syndical du 24 janvier 2024.

Cette année encore, le budget primitif reprend les résultats du compte administratif 2023.

Le budget du Parc comprend deux volets bien distincts mais regroupés au sein d'une seule et unique maquette budgétaire : le volet statutaire du budget du Parc et le volet « programmes ».

Ce second volet est constitué au fur et à mesure de l'année en fonction de l'attribution des subventions sollicitées auprès des différents partenaires et de l'engagement réel des projets. Il sera détaillé ci-après.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT – PARTIE STATUTAIRE

Les recettes statutaires :

Participations des membres du Syndicat mixte :

Les participations des membres du Syndicat Mixte sont basées sur les statuts approuvés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 et adoptés par tous les membres du syndicat mixte lors de la procédure de révision de la Charte. La participation de base est de 0,60 € par habitant. La clé de répartition est identique à celle des statuts précédents.

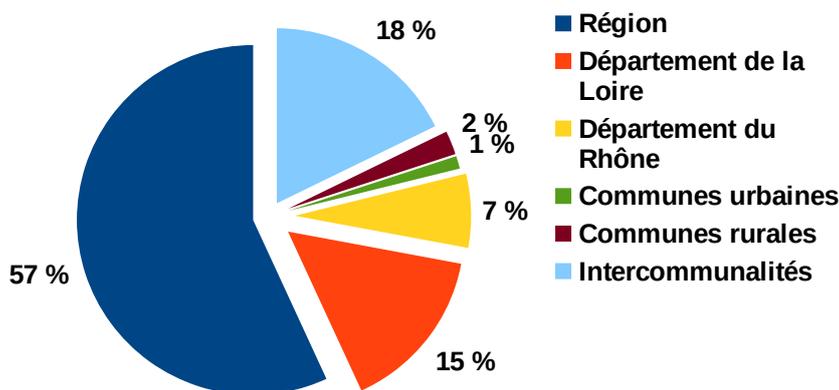
Il est proposé de doubler la participation des Communes labellisées « Parc », passant de 0,30 € centimes par habitant à 0,60 €.

Si cette proposition est validée, une délibération de modification des statuts devra être prise. Elle est détaillée ci-après.

Le détail des participations prévisionnelles attendues figure dans le tableau ci-dessous.

Membres du Syndicat mixte	<i>Année 2024</i>	<i>% du total des participations</i>
Région Auvergne Rhône-Alpes	979 693	56,84 %
Département de la Loire	262 152	15,21 %
Département du Rhône	117 714	6,83 %
Villes-Portes	20 218	1,17 %
Communes rurales	37 987	2,20 %
Intercommunalités (y compris Villes Portes)	305 749	17,74 %
TOTAL	1 723 513	100,00 %

Participations statutaires des membres du Syndicat mixte



Le tableau, ci-dessous, présente, en recettes, le budget statutaire 2024 en comparaison avec celui voté pour l'exercice 2023.

LIBELLÉ	BP Statutaire 2023	BP Statutaire 2024
R002 – EXCÉDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	363 163,26	850 000
CHAPITRE 13 – ATTÉNUATION DES CHARGES	40 000	40 000
CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	12 000	12 000
CHAPITRE 74 – SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	1 930 780,24	1 991 671,27
CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	25 000	26 500
CHAPITRE 042 – AMORTISSEMENT SUBVENTION	55 000	55 000,00
TOTAL	2 425 944	2 975 171,27

La somme de 850 000 € (sur un total de 1 091 019,49 €) a été affectée sur l'excédent du budget statutaire. Une somme identique en dépenses permettra un virement à la section d'investissement.

Les atténuations de charge sur les salaires correspondent aux sommes versées par :

- L'Agence de Services et de Paiement et le Département de la Loire dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » pour les agents de l'équipe d'entretien de la nature notamment,

- L'organisme d'assurance statutaire pour permettre le remboursement de salaire des agents en congé de maladie ordinaire, en temps partiel thérapeutique...

Pour la 2^e année consécutive, la participation de l'État est de 130 000 €. Le gouvernement a demandé aux DREAL de baisser leurs dépenses mais le choix a été fait de maintenir à un même niveau la dotation aux Parcs.

Les autres recettes proviennent :

- de l'Europe dans le cadre du programme LEADER permettant ainsi de financer une partie des salaires des agents qui assurent l'animation et la gestion de ce programme, ainsi que l'animation des actions liées à l'agroécologie comprise dans ce programme
- de différents financeurs qui contribuent au financement de postes statutaires ayant pour mission d'animer des programmes pilotés par le Parc, notamment le contrat vert et bleu Grand Pilat.
- d'autres produits de gestion courante tels que des loyers, des remboursements d'assurance et de repas de l'équipe d'entretien de la nature lorsqu'elle agit auprès des communes ou de frais divers,
- de la vente de documentation et de remboursements de frais d'affranchissement et de photocopies réalisées par les structures hébergées à la Maison du Parc notamment.

Le tableau joint en annexe présente les recettes de fonctionnement du budget primitif.

Le budget primitif total 2024 en recettes de fonctionnement statutaire s'élève à **2 975 171,27 €**.

Les dépenses statutaires :

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement du budget primitif statutaire 2024 en comparaison avec le budget primitif statutaire 2023.

Compte	LIBELLÉ	BP Statutaire 2023	BP Statutaire 2024
023	Virement investissement	300 000	850 000 €
CHAPITRE 011	CHARGES GÉNÉRALES (dont autofinancement des programmes)	444 974,52	400 000 (dont 340 000 pour dép. statutaires et 60 000 autofinancement)
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL (dont autofinancement des programmes)	1 380 560	1 410 000 (dont 1 390 000 personnel statutaire et 20 000 autofinancement)
CHAPITRE 65 –	AUTRES CHARGES GESTION	167 300	168 000
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	5 693	4 328

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-5D_BP2024-BF

Accusé certifié exécutoire 8

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

CHAPITRE 042	AMORTISSEMENT	127 416	142 843,27
	TOTAL	2 425 944	2 975 171,27

Les charges à caractère général comprennent une enveloppe de 340 000 €. En effet, le montant réalisé en 2023, est de 321 000 € environ. Aussi, la somme de 340 000 € reste raisonnable et sincère, tout en permettant de garder une certaine marge de manœuvre en cas d'augmentation de certaines dépenses ou de dépenses imprévues.

À cela s'ajoute, l'autofinancement pour des actions déjà programmées et subventionnées (montant de 60 000 €) telles que le programme d'éducation au territoire, les 50 ans du Parc et le développement et valorisation des bases de données et équipements du Parc liés au patrimoine industriel textile, à l'évolution des paysages et à l'éco-rénovation ou encore d'autres actions qui pourraient voir le jour en cours d'année.

Le passage à la M57 ne permet plus de prévoir une ligne « dépenses imprévues ». Ce dispositif est remplacé par la possibilité pour l'exécutif de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond, fixé par l'assemblée délibérante, au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 1 390 000 €, maintenues à un niveau conséquent mais en baisse par rapport au montant réalisé en 2023. Le Parc enregistre le départ à la fin février du chargé de mission Tourisme-LEADER qui sera remplacé par un agent contractuel imputé sur la partie programmes, car le poste est en grande partie financé.

Par ailleurs, à la fin octobre 2024, le chargé de mission sur l'économie du patrimoine fera valoir ses droits à la retraite.

D'autres facteurs explicatifs justifient du montant prévu pour la masse salariale statutaire en 2024 :

- La prise en compte de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 – comptée sur une année pleine en 2024 : 21 456 €
- + 5 points d'indice pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024 : 1 090 € par mois soit 13 080 €
- Une revalorisation annoncée du SMIC au 1^{er} janvier 2024
- la revalorisation des cotisations employeurs URSSAF pour les contractuels, CNRACL et des cotisations au Centre de Gestion (titulaires et contractuels).
- la reconduction de la GIPA sur 2024 (garantie individuelle du pouvoir d'achat)
- l'intégration du CIA (part variable du régime indemnitaire – 400 € bruts au maximum pour les agents).
- l'impact du GVT (Glissement vieillesse technicité) qui s'opère en raison de la progression dans la carrière des agents : avancement d'échelons et de grades.
- le recrutement d'un agent en anticipation du départ en retraite, fin octobre, de l'agent en charge de l'économie du patrimoine pour assurer un tuilage et également reprendre sans trop tarder la mission animation Leader qu'avait l'ancien chargé de mission Tourisme-Leader parti fin février
- Le paiement des congés pour des agents qui quittent la structure en 2024.
- Les demandes d'indemnisation de jours déposés sur les comptes épargne temps des agents.
- Le versement d'une indemnité de rupture conventionnelle pour un agent en CDI qui quittera la structure en cours d'année.

À cela, il convient d'ajouter une somme de 20 000 € pour l'autofinancement des postes imputés sur la partie programmes du budget de fonctionnement.

Concernant les **subventions**, celle versée au Comité des œuvres sociales (CGOS) se maintient à hauteur de 2 000 € et il est proposé de reconduire une subvention de 500 € pour l'association des Amis du Parc dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre le Parc et l'association.

Concernant l'Office de Tourisme, la subvention versée par le Parc est calculée sur une base identique à celle des années antérieures. Le montant prévu s'élève à 101 700 €.

Le remboursement des intérêts d'**emprunts** diminue. Le seul emprunt en cours pour l'année 2024 est celui contracté pour les travaux à la Maison du Parc (11^e année de remboursement sur les 15 contractées). Le montant s'élève à 4 328 € pour 2023.

Le tableau joint en annexe présente les dépenses de fonctionnement du budget primitif pour la partie statutaire.

Le budget primitif total 2024 en dépenses de fonctionnement statutaire s'élève à **2 975 171,27 €**.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT – PARTIE PROGRAMMES

Les crédits inscrits dans la partie programmes correspondent aux actions reportées de l'année précédente. Les crédits ont été annulés, s'agissant du fonctionnement, mais sont réinscrits à hauteur des sommes réellement engagées.

Aussi, conformément au tableau joint (nommé *Reports_fonctionnement – Partie fonctionnement*), une somme de **965 382,31 € est réinscrite sur le budget programmes en 2024 (dont il faut déduire 88 873,38 € réinscrits sur la partie statutaire**, car finançant des postes statutaires).

Les **nouvelles actions** inscrites au budget 2024, conformément au document joint (nommé *Programmes_BP_2024*) représentent un montant total de **367 353,22 € (dont il faut déduire 49 284,89 € inscrits dans les recettes statutaires car finançant des postes statutaires)**. L'autofinancement pour ces actions est inscrit dans le budget statutaire.

Les crédits disponibles supplémentaires pour 241 019,49 €, correspondant à l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement, ont été ventilées entre les chapitres 011 et 012. Ils pourront être mobilisés pour financer de nouvelles actions.

Le budget programmes s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **1 435 596,75 €**.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT – PARTIE STATUTAIRE

Le tableau ci-dessous présente les **recettes d'investissement** inscrites au budget primitif 2024 en les comparant avec le budget statutaire 2023 :

Compte	LIBELLÉ	BP 2023	BP 2024
001	Excédent investissement		179 686,09
	CHAPITRE 10 – DOTATIONS (FCTVA)	44 453	32 394,23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-5D_BP2024-BF

Accusé certifié exécutoire **10**

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

	CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
	CHAPITRE 040 – AMORTISSEMENT	127 416	142 843,27
	TOTAL	171 869	354 923,59

Les recettes relevant du Chapitre 10 sont issues du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur l'année N-2 qui, pour l'année 2024 sont de 32 394,23 € (montant certain car déjà notifié par la Préfecture) et correspondant à :

- La réalisation du Plan Paysage des Transitions
- L'étude sur l'amélioration du confort thermique de la Maison du Parc
- L'installation de signalétique et poteaux bois sur les sentiers
- L'achat d'un nouveau véhicule et de ses équipements pour l'équipe d'entretien de la nature
- L'acquisition d'un nouveau photocopieur/scanner multifonction

Les recettes proviennent également de l'amortissement pour un montant de 142 843,27 €. Conformément aux prescriptions de la Chambre régionale des comptes, elles ont été évaluées au plus juste. Elles pourront être revues à la hausse en cours d'année, via une décision modificative budgétaire, pour tenir compte de la règle d'amortissement au prorata temporis.

L'excédent d'investissement a été réaffectée sur la partie statutaire et ainsi permettre l'autofinancement des actions.

Le budget total en recettes d'investissement statutaires s'élève à **354 923,59 €**.

Le tableau ci-dessous présente les **dépenses d'investissement statutaires** inscrites au budget primitif 2024 en les comparant avec le budget primitif 2023.

LIBELLÉ	BP 2023	BP 2024
CHAPITRE 040 – AMORTISSEMENT	40 000	55 000
CHAPITRE 16 – EMPRUNTS	22 717	22 717
CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 800	130 709
CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 594	134 071,04

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-5D_BP2024-BF

Accusé certifié exécutoire 11

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	19 757,26	12 426,60
TOTAL	171 869	354 923,59

En 2023, sont envisagés au titre des dépenses d'investissement :

- la poursuite du renouvellement du matériel informatique, à hauteur de 10 000 € maximum
- une somme a été provisionnée pour d'éventuels travaux de réparation payables en section d'investissement et d'achat de matériel pris sur le budget statutaire pour 5 000 €
- le remboursement du capital de l'emprunt pour les travaux de la Maison du Parc
- l'autofinancement et la taxe sur la valeur ajoutée sur les programmes suivants :
 - Les campagnes de plantations de haies bocagères et travaux d'agroforesteries sur le plateau de Condrieu
 - L'amélioration thermique de la Maison du Parc – travaux de séparation des zones de chauffage
 - l'achat d'équipements pour la signalétique pour les sentiers de randonnée
 - l'acquisition de matériel pour l'entretien des sentiers de randonnée
 - l'amélioration des outils et supports de communication du Parc : site internet et espace diaporama
 - la valorisation du patrimoine industriel de la Vallée du Dorlay – Mise en place d'outils de médiation
 - les 50 ans du Parc : création d'un abécédaire du Pilat et d'un logo en bois géant du Parc.
 - l'achat d'une voiture hybride mise en autopartage sur le territoire des Monts du Pilat

La TVA est inscrite en dépense d'investissement, puisqu'elle sera à régler au moment de la réalisation de l'opération mais sera ensuite, en partie, récupérée, via le fonds de compensation de la TVA versée en année N+2.

Le tableau joint en **annexe** présente les dépenses d'investissement statutaires.

Le budget primitif total en dépenses d'investissement statutaires s'élève à 354 923,59 €.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT – PARTIE PROGRAMMES

Les crédits affectés en investissement correspondent aux restes à réaliser soit 29 125,09 € en dépenses et 296 973,67 € en recettes.

De nouvelles opérations sont inscrites pour 357 665,25 €.

En dépenses, les actions qui n'avaient pas été engagées sur le plan comptable, n'ont pas pu être intégrées dans la colonne « Reports ». Aussi, les sommes nécessaires à la réalisation de ces actions ont été réinscrites au budget primitif 2024 dans la colonne « Programmes ».

Par ailleurs, le virement de 850 000 € provenant de la section de fonctionnement (excédent capitalisé) a été affecté en totalité sur la partie programmes, au chapitre 23, en provision, pour les futurs travaux de rénovation thermique de la Maison du Parc.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240313-5D_BP2024-BF

Accusé certifié exécutoire 12

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

Le budget programmes (nouvelles actions + reports) en investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **1 504 638,92 €**.

Pour faire suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023 et à la décision d'affectation du résultat par délibérations séparées, il est proposé l'approbation du Budget primitif d'un montant de **4 410 768,02** euros en fonctionnement et de **1 859 562,51** euros en investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité, par 5 voix contre, 4 abstentions et 59 voix pour, approuve le budget primitif 2024.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 13 mars 2024,

Le Président,

Charles ZILLIOX